



Interprofession des Oeufs

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **DÉCRET PROTÉGÉANT LES DÉNOMINATIONS DE DENRÉES D'ORIGINE ANIMALE : LES PROFESSIONNELS DES OEUFS SE FÉLICITENT DE LA PUBLICATION DE CE DÉCRET QUI CONSTITUE UNE AVANCÉE MAJEURE POUR LES CONSOMMATEURS**

Le CNPO se félicite de la mise en application de cette disposition du code de la consommation qui constitue une avancée majeure pour la transparence et l'information sincère des consommateurs. En effet, grâce à ce décret, les dénominations traditionnellement dédiées aux produits d'origine animale leur sont désormais strictement réservées. C'est le cas par exemple des dénominations telles que blanc d'œuf, omelette, crème anglaise, île flottante, mayonnaise, etc.

### **Les Français « FANS » d'œufs authentiques**

**Cette très bonne image de l'œuf explique certainement pourquoi 80% des Français ne souhaitent pas remplacer les œufs par des substituts à base de végétaux !**

---

*auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 individus  
âgés de 18 ans et plus, représentatif de la population française.*

**Pour information :**

---

**Arnault, Sandra & C° - L'Équipe ADOCOM-RP, Service de Presse CNPO,  
vous remercie de votre attention.**

**Tél. : 01.48.05.19.00 – Courriel : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr)**

 **ADOCOM®-RP**

---

**Qualification : Agence Certifiée OPQCM**